



Égalité Fraternité

DDT/SUADT/Pôte urbanisme 131 FAUBOURG BANNIER 45042 ORLEANS

Pascale BESNARD 02 38 52 46 49 pascale.besnard@loiret.gouv.fr

Recommandé avec AR

Affaire sulvie par :

1A 195 746 6477 8

dossier n° PC 045 006 22 00023

date de dépôt : 13 juillet 2022

demandeur : GDSOL 131, représenté par

Monsieur BOUR Daniel

pour : construction d'un parc photovoltaïque au

adresse terrain : Le Clou, à Ardon (45160)

Mairie d'ORLEANS 1 Place de l'Etape **45040 ORLEANS CEDEX 1**

CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTERESSES

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de blen vouloir trouver le courrier correspondant à la demande d'avis pour le dossier de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé à Ardon.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boite mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un détai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2023

L'adjointe au responsable du pôle urbanisme,

Pascale BESNARD

PRÉFECTURE - DDT du LOIRET

11 7 JAN. 2024

AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE LE:



FRAB

Préfecture du Loiret

Direction Départementale des Territoires Service Urbanisme, Amenagement et Développement du Territoire 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cedex 2

WE MERLY MITTELL BY FALLE TO